

Loi Générale modern

Loi n° 124/AN/24/9ème L portant ratification de l'Accord Général sur le Commerce (AGC) Djibouti-Ethiopie.

n° 124/AN/24/9ème L

Ministère ASSEMBLÉE NATIONALE	Date de publication 17 décembre 2024
Numéro JO n° 22 du 28/11/2024	Date du numéro 28 novembre 2024

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

L'ASSEMBLEE NATIONALE A ADOPTE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT

La Constitution du 15 septembre 1992

- VULa Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
- VULa Loi n°201/AN/86/1ère Ldu 04 mai 1986 relative à la ratification de l'Accord portant création de l'Autorité Intergouvemementale sur la Sécheresse et le Développement (IGAD) en Afrique de l'Est
- VULa Loi n°67/AN/00/4ème L du février 2000 relative à la ratification de l'Accord portant adhésion de la République de Djibouti au COMESA
- VULa Loi n°174/AN/02/4ème L portant Décentralisation et Statut des Régions
- VULa Loi n°72/AN/09/6ème L du 21 février 2010 portant adoption de la Stratégie Nationale du Développement du Commerce et l'étude d'évaluation de la Stratégie Nationale du Développement du Commerce (EDIC) de 2015
- VULa Loi n°134/AN/11/6ème L du 1er août 2012 portant adoption du Code de Commerce de Djibouti
- VULa Loi n°21/AN/13/7ème L du 14 décembre 2013 portant création, missions et organisation de l'Inspection de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- VULa Loi n°55/AN/14/7ème L du 25 juin 2014 portant organisation du Ministère Délégué auprès du Ministre de l'économie et des finances chargé du commerce, des PME, de l'artisanat, du tourisme et de la formalisation
- VULa Loi n°58/AN/14/7ème L portant adoption de la "Vision Djibouti 2035" et ses Plans d'actions opérationnels
- VULa Loi n°33/AN/18/8ème L portant adoption du système national de normalisation et de promotion de la qualité
- VULa Loi n°22/AN/18/8ème L du 04 février 2019 portant ratification de l'Accord créant la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF)
- VULa Loi n°100/AN/20/8ème L du 07 janvier 2021 portant création de l'agence Djiboutienne des Normes et de la Qualité
- VULa Loi n°175/AN/22/8ème L portant organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce et du Tourisme

- VU**Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU**Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU**Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères
- VU**Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel
- VU**La Circulaire n°203/PAN du 11/11/2024 portant convocation de l'Assemblée Nationale en séance publique.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Juin 2024.A ADOPTÉ, EN SA PREMIERE SEANCE PUBLIQUE DU 17/11/2024, LA LOI DONT LA TENEUR SUIIT :

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Est ratifié l'Accord Général sur le Commerce (AGC) entre le Gouvernement de la République de Djibouti et le Gouvernement de la République Fédérale de l'Éthiopie signé, le 17 mars 2017, à Addis Abeba en Ethiopie dont le texte est annexé à la présente loi.

ARTICLE 2

La présente Loi entrera en vigueur dès sa promulgation et sera publiée au Journal officiel de la République de Djibouti.Fait à Djibouti, le 28 Novembre 2024

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH